

Liste des séjours accueillant des emplois de lingère et personnel de service :
La Tranche sur Mer – Lacaune les Bains – Grendelbruch – Pierrefitte ès Bois – Clamecy

Avez-vous déjà travaillé en séjour de vacances : Oui Non
Organisme : Période :

Avez-vous déjà travaillé avec le CGCV : Oui Non
Si oui, Lieu : Période :

Pour les cuisiniers, exercez-vous toujours le métier ? Oui Non

Merci d'indiquer ci-dessous vos motivations pour ce travail :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si votre candidature est retenue, vous devrez pour les personnels de service :

- soit vous rendre sur le centre où vous êtes affecté, 1 jour avant l'arrivée des enfants (voir contrat) pour la préparation des locaux,
- soit convoier les enfants et jeunes au début et à la fin du séjour, à partir de la gare la plus proche de votre domicile (gare arrêtée exclusivement par le CGCV).

En cas de refus, votre contrat ne sera pas honoré.

Date et signature de l'intéressé(e)

Service : Grade :

Adresse précise :

.....

.....

AVIS OBLIGATOIRE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION

Cachet du service

Date, Nom, adresse du service,
Signature et tampon du Chef de Service

Pour la fonction de chauffeurs, il est nécessaire de consulter un médecin de prévention aux fins de vérifier l'aptitude physique.

Cachet du médecin de prévention

Date, Nom et signature du médecin

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE

- 1 photo à coller sur le dossier
- Les 2 dossiers joints dûment renseignés et signés à retourner par courrier (tout envoi par mail ou fax sera refusé)
- Attestation du médecin justifiant les vaccinations ou photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Justificatif du parent exerçant au MDDTL (copie bulletin de salaire ou attestation de service)
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET TOUT DOSSIER NE PRECISANT PAS VOTRE NUMERO
DE SECURITE SOCIALE PERSONNEL NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

CONTRAT MORAL DES PERSONNELS TECHNIQUES

L'encadrement d'un séjour de vacances et de loisirs, s'il est un plaisir, est avant tout un travail, certes agréable, mais un travail tout de même et un peu particulier puisque les enfants doivent être au centre de nos préoccupations et de notre action.

1. Le personnel se doit d'être présent sur le centre pour y travailler aux horaires indiqués sur son planning de travail présenté par le directeur en début de séjour.
2. Il doit pouvoir travailler avec beaucoup de dynamisme, de sérieux, d'investissement et d'efficacité et bien sûr dans la bonne humeur.
3. Il doit être capable de travailler en équipe avec différentes personnes, de s'adapter aux situations et aux autres et de faire preuve de beaucoup de solidarité avec les autres personnes de l'équipe technique en tenant compte en particulier des conseils donnés par ceux qui ont un savoir faire ou plus d'expérience.
4. Le travail demandé tiendra compte des horaires, mais aussi des tâches à effectuer.
5. Pour les petites équipes techniques, la polyvalence au service et en lingerie sera recherchée pour un travail plus harmonieux et plus équitable de l'ensemble.
6. Il s'engage à avoir un comportement d'adulte et responsable vis à vis de l'alcool, la mixité, des produits illicites, de la cigarette qui est interdite dans l'ensemble de l'enceinte de la structure d'accueil et des relations sexuelles.
7. Il doit arriver au centre de vacances en bonne forme physique, prêt à effectuer son service et doit savoir gérer sa fatigue tout au long du séjour sans négliger les phases de récupération donc de sommeil.
8. Le travail demandé pour le personnel de service en particulier consistera à l'entretien des bâtiments (lieux communs, chambres des enfants, sanitaires...), au service des enfants à table, à la préparation et au nettoyage des salles à manger et au nettoyage ainsi qu'au rangement de la vaisselle après les repas.
9. Le travail demandé pour le personnel en lingerie en particulier consistera à prendre soin du linge des enfants et des adultes du centre tout en veillant à la bonne organisation de sa restitution.
10. Il est attentif et disponible aux autres et aux enfants en particulier quand il est à leur contact. Il a une attitude d'adulte référent (tenue, parole, comportement, hygiène, sourire, accueil,...).
11. Il connaît et respecte scrupuleusement les consignes et règles de sécurité rappelées en début de séjour.
12. Les personnels techniques participant aux opérations de convoyage des enfants et des jeunes, doivent s'investir activement dans cette mission (obligation de résultats), pour laquelle ils perçoivent une indemnité.

Dater et signer
(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)